


DIU INFECTIONS OSTÉO-ARTICULAIRES (IOA)

DISCIPLINE(S)	Médecine et santé
DURÉE DES ÉTUDES	un an
COMPOSANTE(S)	UFR Simone Veil - santé
FORMATION CONTINUE	

Spécificités de la formation

Les centres de référence des IOA (CRIOAc) complexes ont été créés dans le contexte de la lutte contre les infectieux nosocomiaux.

L'amélioration de l'enseignement de ces pathologies constitue l'une des missions de ces centres de référence. La recherche d'un enseignement de qualité, homogène sur le territoire national s'appuyant sur les CRIOAc ne peut passer que par la création d'un DIU National.

Compétences développées

- Approfondir les connaissances dans le domaine des sciences médicales fondamentales et cliniques pour développer une approche centrée sur la personne souffrant d'une Infection Ostéo Articulaire.
- Acquérir des compétences cliniques, thérapeutiques, épidémiologiques, relationnelles, éthiques pour:
- Assurer à la personne soignée une qualité optimale des soins et de vie ;
- Avoir la capacité d'exercer des responsabilités et de prendre des initiatives, autant à domicile que dans les institutions ou structures qui accueillent les personnes souffrant d'IOA, dans le souci de l'interdisciplinarité et d'un travail en réseau ;
- Promouvoir l'enseignement et la recherche dans le domaine des IOA ;
- Apprendre la multidisciplinarité de la prise en charge des IOA et savoir travailler en réseau

Conditions d'admission

Public visé et titres requis:

- Les étudiants en médecine, Français, issus de l'Union Européenne et étrangers, ayant validé le 2ème cycle des études médicales.
- Les docteurs en médecine (généralistes ou spécialistes), les biologistes, Français, issus de l'Union Européenne et étrangers.

Inscription

1) Candidature :

Envoyer au préalable votre CV et lettre de motivation au secrétariat pédagogique du responsable de formation pour obtenir une autorisation pédagogique d'inscription.

Contacts :

Directeur d'enseignement :

Professeur Thomas BAUER
thomas.bauer@aphp.fr

Secrétariat pédagogique :

Mathieu Prido Levavasseur

Hôpital Ambroise Paré
9, avenue Charles de Gaulle
92100 BOULOGNE
Tél. : 01 49 09 45 59
Fax : 01 49 09 44 90
mathieu.prido-levavasseur@aphp.fr

Les dossiers sont examinés par au moins trois membres du Conseil Pédagogique Inter Régional. L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription administrative.

2) Inscription Administrative :

a) Une fois autorisé.e à vous inscrire, télécharger et retourner le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives et des règlements à :

Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines
UFR Simone Veil - santé
Département DPC et Formation Médicale Continue
2, Avenue de la Source de la Bièvre
78180 Montigny-le-Bretonneux

b) Un accusé réception est envoyé par le Dpt DPC - Formation Médicale Continue (vérifier les indésirables en cas de non réception)

c) Paiement de l'action de formation

Dans le cadre d'un financement individuel :

- Procéder au paiement par virement du coût de la formation **sous 8 jours à compter de la date d'envoi du**

mail AR reçu. Les coordonnées bancaires figurent dans le mail.

- Signer le contrat de formation joint au mail AR

- Adresser **impérativement par mail** une copie du virement effectué et contrat signé à l'adresse fc-medecine@uvsq.fr.

- Dès réception de la copie de virement et contrat de formation par le Dpt DPC -Formation Médicale Continue les identifiants nécessaires à l'inscription administrative en ligne sont adressés (vérifier les indésirables en cas de non réception).

Dans le cadre d'un financement organisme :

- Faire signer la convention de formation joint au mail AR. Une facture conforme aux modalités indiquées dans le dossier d'inscription (pages 3 et 4) sera émise par l'Agence comptable.

- Dès réception de la convention de formation par le Dpt DPC -Formation Médicale Continue, les identifiants nécessaires à l'inscription administrative en ligne sont adressés (vérifier les indésirables en cas de non réception).

d) Procéder à l'inscription en ligne **sous 8 jours à compter de la date d'envoi des identifiants**

Le paiement en ligne des droits d'inscription est attendu

TARIFS :

Droits d'inscription universitaire : 170 € pour 2020-2021

+ Coût de formation :

Financée par un organisme : 900€

Non financée : 700€

Tarif particulier (justificatif obligatoire) : étudiant: 500€

Contenu de la formation

Durée de la formation : 80h

enseignement théorique : 70h

enseignement dirigé : 10h

Stage : 20h

Contrôle de connaissances

Assiduité à l'enseignement :

L'assiduité aux cours (liste d'émargement) est obligatoire, sauf cas de force majeure. Elle conditionne, avec la validation du stage clinique, l'autorisation à passer les examens.

Modalités de contrôles (ex : écrit, oral, stage, mémoire ...) :

- Une épreuve écrite anonyme nationale, d'une durée de deux heures, comportant :
 - > Un dossier clinique ou thérapeutique noté sur 20
 - > Une question rédactionnelle notée sur 20

- Un mémoire obligatoire noté sur 20. Ce mémoire devra être rendu au plus tard le 15 mai de l'année universitaire en cours de manière à ne pas retarder les délibérations du jury.

- Barème de chaque épreuve :
 - > Epreuve écrite sur 40
 - > Mémoire sur 20

- Conditions d'obtention du diplôme :
 - > Pour être admis, les candidats devront avoir obtenu une note totale au moins égale à la moyenne pour chacune des épreuves, avoir validé le stage clinique, et avoir rendu le mémoire dans le délai imparti.
 - > Une note inférieure à 6/20 au dossier ou à la question rédactionnelle, est éliminatoire.

- Nombre de sessions
 - > Deux sessions d'examen seront organisées par an.
 - > L'organisation des épreuves écrites sera nationale.
 - > Seuls les candidats ayant échoué à la première session (sauf absence pour motif grave dument justifiée) auront la possibilité de tenter la seconde session

- Report des acquisitions partielles :
 - > Les candidats n'ayant pas rendu leur mémoire en temps utile pourront, en cas de réussite à l'épreuve écrite, conserver le bénéfice de celle-ci et se présenter à une autre session du DIU, dans un délai maximum de deux ans

Stages

Stage : 20h

- Le stage pratique se déroule sur cinq journées, consécutives ou non, pendant lesquelles l'étudiant doit participer à au moins une Réunion de Concertation Pluridisciplinaire, et au choix une séance de présentation /discussion de dossiers dans les services cliniques, une consultation médico-chirurgicale dédiées aux IOA (ou à défaut, une consultation médicale et une consultation chirurgicales dédiées aux IOA) et être initié aux techniques de prélèvements et de diagnostic microbiologique au laboratoire de microbiologie.

- Le stage pratique fera l'objet d'une convention de stage signé entre le Directeur du Diplôme, les responsables des services et laboratoire d'accueil, l'Université et l'étudiant.

Adresses et coordonnées

Professeur Thomas BAUER

thomas.bauer@aphp.fr

Contact formation continue

» Pour toute question concernant :

- les candidatures
- le contenu des enseignements
- le planning de formation et les dates
- les lieux de formation
- les examens ...

contacter:

mathieu.prido-levavasseur@aphp.fr

thomas.bauer@aphp.fr

» Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines

UFR Simone Veil - santé

Département DPC et Formation Médicale Continue

2, Avenue de la Source de la Bièvre

78180 Montigny-le-Bretonneux

fc-medecine@uvsq.fr

01 70 42 94 94 / 01 70 42 92 73 / 01 70 42 94 82

Nos missions :

- Inscription administrative
- Suivi du dossier de prise en charge
- Contractualisation
- Convention de stage
- Envoi du diplôme